DELIBERATION CA104-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;
Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 05 décembre 2024 ;

Objet de la délibération : Demande de financement FEDER concernant le projet CPER PHIMO - vote

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 12 décembre 2024, le quorum étant atteint, arrête :

Dans le cadre du CPER 2021-2027, une demande de financement FEDER d'environ 650 000 € est présentée au titre de cette opération (estimée à 2 millions), dont le montant maximum et les coûts éligibles seront définis par l'autorité de gestion régionale compétente, conformément à la réglementation européenne et nationale ainsi qu'aux règles de gestion régionales en vigueur. La part non cofinancée par le FEDER sera supportée par la structure.
Cette décision est adoptée à l'UNANIMITE avec 29 POUR.

Fait à Angers, en format électronique

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services
Didier BOUQUET

Signé le 19 décembre 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 19 décembre 2024

Projet PHIMO
Demande Feder

CA du 12/12/2024

université angers

Demande Subvention Feder projet PHIMO | CPER 2021-2027

- *PHIMO: Plant & Human Integrative Multiscale Omics*
- *Porteur de Projet : Université d'Angers*
- *Responsable Scientifique du projet : Marie-Agnès JACQUES (Directrice IRHS)*
- *Date de début et fin de l'opération : 01/01/2021 – 31/12/2026*
- *Coût total de l'opération : **2 000 000€**.*

Demande Subvention Feder projet PHIMO | CPER 2021-2027

Equipements *(conforme à la demande prévisionnelle)*	**Budget engagé (E) ou prévisionnel (P)**	**Localisation**	**Situation**
Spectromètre de résonance magnétique nucléaire HR pour la métabolomique et la fluxomique Aimant 600 MHZ CRYOSONDE	950 000 € (E)+ Waux : 14 633 € € = **964 633 €(E)**	UFR Sciences Bâtiment K Salle K014	**Livré**
Thermocycleur	33 825 € (E)	Plateforme PACem	**Livré**
Analyseur métabolique cellulaire avec maintenance incluse	193 386 € (E)	Plateforme PACem	**Livré**
Robot de Pipetage	150 000 € (E)		**En cours**
MALDI	500 000 € (P)		CCTP en cours
Sonicateur, spectrophotometre UV&visible , lyophilisateur ANAN	115 000 € (P)		CCTP en cours
Equipement PACem : Automate de pipetage	43 156 € (P)		CCTP en cours
TOTAL	**1 341 844 € (E)** **2 000 000 € (P)**		

université angers

Demande Subvention Feder projet PHIMO | CPER 2021-2027

Coût total de l'opération : ***2 000 000€***

➢ *Financements*

Subventions conventionnées / Demandes

Région	ALM	Etat
600 000 €	600 000 €	150 000

Subventions à solliciter

Feder
650 000 € (objet du présent dossier)

➢ *Encaissements des recettes:*

1 arrêté DRARI 135 000 € (en 2022) + 15 000 € en 2024,

1er acompte Région 120 000 € (en 2022) + 2nd acompte (300 000 €) demandé en 2024 + solde en fin d'opération (180 000 €)

1er acompte ALM 400 000 € (en 2022) + solde à la fin de l'opération (200 000 €)

Demande Subvention Feder projet PHIMO| CPER 2021-2027

prévisionnel PHIMO : 2 000 000 €

Partenaires	Budget prévisionnel	%
ALM	600 000 €	30 %
Région	600 000€	30 %
ETAT	150 000€	7,5 %
FEDER	**650 000 €**	**32,5%**

3.8 Demande de financement FEDER concernant le projet CPER PHIMO – vote

Dépôt d'un dossier de demande FEDER à hauteur de 650 000 euros environ pour une opération d'un montant total de 2 000 000 €.

<u>Soumis à approbation du CA :</u>

"Une demande de financement FEDER d'environ 650 000 € est présentée au titre de cette opération (estimée à 2 millions), dont le montant maximum et les coûts éligibles seront définis par l'autorité de gestion régionale compétente, conformément à la réglementation européenne et nationale ainsi qu'aux règles de gestion régionales en vigueur. La part non cofinancée par le FEDER sera supportée par la structure."

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la demande de financement FEDER concernant le projet CPER PHIMO.

VOTE

université angers